

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2025

---

RENFORCER LE CONTRÔLE DU PARLEMENT EN PÉRIODE D'EXPÉDITION DES  
AFFAIRES COURANTES - (N° 960)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par

M. Mazars, rapporteur et Mme Balage El Mariky, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« individuels des »

les mots :

« non réglementaires pris par les ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.